Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_241-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 octobre 2026

Date de convocation : **Date d'affichage :**	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 46 38 43

L'an deux mille vingt six, le treize octobre, à 19 Heures 00, à la La Mézière - Salle Cassiopée, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc DUBOIS, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
DUBOIS Jean-Luc, SENTUC Véronique, GORIAUX Pascal, DUVAL Anne-Laure, HENRY Lionel, BOUGEOT Frédéric, LE MARCHAND Isabelle, BOURNONVILLE Noël, DELABARRE Sylviane, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, DUGUEPEROUX David, HONORE Jean-Yves, LAHAYE Denis, LEHERISSE Pierre, ALISON-MOUSSET Gwendoline, CHALMEL Annick, DUCLOS Didier, MONLIBERT Morgane, BERNABE Valérie, TROPEE Mireille, LEBRETON Bruno, FEREY Yves, RENAUD Christelle, LAGADEUC Yvan, GAPIHAN-LORET Guylène, FILY Jean-Michel, CADOR Adeline, OBLIN Anita, NGUIE Morgane, RUBAT Jean-François, LUNEL Roger, COUMAILLEAU Pascal, GUILBERT Maria, MORINIERE Clémence, RENOUARD Isabelle, DEBORD Valérie, BRUNET Thierry

Absents :
VIROLLE Sylvie, DESMIDT Yves, BLAISE Laurence

Absents ayant donné pouvoir :
GELY-PERNOT Aurore donne procuration à LEHERISSE Pierre
VASNIER Pascal donne procuration à DUCLOS Didier
GUERIN Patrice donne procuration à GORIAUX Pascal
FERRAND Marc-Olivier donne procuration à FEREY Yves
JOUAULT Claire donne procuration à ALISON-MOUSSET Gwendoline

Secrétaire de séance : Monsieur GORIAUX Pascal

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_241-DE

N° DEL_2026_241

Objet **Culture**

Réseau des médiathèques - Annexe au règlement intérieur - règles pour les ludothèques

Le réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné propose l'accès aux fonds des bibliothèques et médiathèques municipales du territoire : documents imprimés (livres et revues) et documents audiovisuels (Cds, Dvds...).
Depuis l'ouverture, les collections se sont diversifiées et étoffées. Il y a actuellement 4 ludothèques sur le réseau : Montreuil-le-Gast, Montreuil-sur-Ille, Saint-Médard/Ille et Vignoc.

Les bibliothécaires de ces communes ont travaillé ensemble pour harmoniser leurs pratiques et préparer un règlement de fonctionnement commun sur le réseau afin de faciliter l'emprunt et la consultation des jeux par les usagers.

Ce groupe de travail a veillé à ce que les pratiques locales puissent co-exister et se développer.

Le règlement précise que l'usager :
- peut emprunter 1 jeu
- qu'il est responsable de sa conformité lors de l'emprunt et de sa restitution
- s'il y a perte ou dégradation, devra remplacer ou racheter les pièces manquantes voir le jeu dans son intégralité.

Le règlement de fonctionnement *Ludothèque* est une annexe du règlement de fonctionnement commun du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné. Les communes signataires de la charte du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné devront prendre une délibération pour l'approuver.

Monsieur le Président propose :
- d'approuver les termes du règlement de fonctionnement Ludothèque ci-annexé
- précise que celui-ci sera annexé au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné.
- de l'autoriser à soumettre le présent règlement de fonctionnement aux communes membres du réseau

---

Vu la délibération DEL 2020_015 du 14 janvier 2020 approuvant la charte de mise en oeuvre du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné,

Vu la délibération DEL 2024_140 du 14 mai 2024 approuvant le règlement de fonctionnement du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

APPROUVE le règlement de fonctionnement Ludothèque ci-annexé,

PRÉCISE que celui-ci sera annexé au règlement intérieur du réseau des médiathèques du Val d'Ille-Aubigné,

PRÉCISE que celui-ci sera effectif à partir du 1er janvier 2027,

AUTORISE Monsieur le Président à soumettre le présent règlement aux communes membres du réseau.

Envoyé en préfecture le 02/11/2026
Reçu en préfecture le 02/11/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20261013-DEL_2026_241-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 02/11/2026
Le/la secrétaire de séance,
Monsieur GORIAUX Pascal

Le *02/11/2026,*
Le Président,
Jean-Luc DUBOIS

